



ESI Angers

ESI Nantes Lotz-Cossé

ESI Nantes Marsauderies

ESI Rennes

ESI Tours

Mail : disi-ouest@cgt.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Monsieur,

Dans le cadre de la réunion du 15 décembre, voici les premières questions diverses que nous souhaiterons évoquer :

-Suppression de 9 emplois à la DISI OUEST, que nous condamnons énergiquement.

-Rôle des services des ressources humaines de proximité : ces services doivent être renforcés et formés. Combien d'ETP seront affectés dans chaque site de la DISI ? Comment garantit-on la confidentialité des informations transmises via ce service ? Qui au sein de chaque ESI aura accès à ces informations ?

-Avenir des agents dont le grade ne correspond plus à la qualification informatique détenue(suite à promotion par liste d'aptitude ou un examen, ou à une disparition de mission).

-Fonctionnement du CHS (notamment : répartition des compétences dans le cas d'immeuble occupé à la fois par un ESI et des services de la DDFIP ou DRFIP).

-Règles de vie : y aura-t-il un comité technique sur ce sujet au mois de janvier ?

-Quelle sera la règle sur les ponts naturels ?

-Les élus CGT demandent la prise en compte du temps de déplacement dans le temps de travail, pour les missions et formations éloignées du lieu de travail habituel.

-Les élus CGT demandent la possibilité de choix individuel du régime d'horaire variable (pointage ou forfait) pour les agents de la CID, ainsi que le choix d'horaires individuels également pour tout agent non assujetti à des horaires d'équipe.

-Possibilité d'élargissement des plages fixes pour le service d'exploitation Chorus de Rennes, (CEC) pour les collègues en HV pour assurer les permanences.

-Formation aux concours et examens : des mutualisations avec les directions départementales des Finances Publiques sont-elles prévues ?

-Revalorisation des frais de missions (hôtel, frais d'essence, indemnités kilométriques, restauration) et procédures d'avance.

-Procédures de nomination des reçus aux examens informatiques, agents déjà en fonction avec une autre qualification ou provenant de services administratifs : pourront-ils rester dans leur département de résidence ?

-Formation : N'est il pas envisageable de privilégier les formations en local, lorsque l'organisme formateur est implanté localement ou quand le nombre de stagiaires est suffisamment important ?

-Demande de signature de plans de mobilité urbaine permettant aux agents de conserver les avantages qu'ils avaient éventuellement avant le 1er septembre (pour les agents de Nantes notamment, concernant le

tarif préférentiel de l'abonnement Bicloo ou la participation à l'achat d'un vélo électrique)

-Conventions et subventions des restaurants administratifs ?

-Point sur le projet de déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé. Quel est l'avenir de son restaurant administratif ? (question d'importance au moment du départ en retraite de plusieurs salariés de ce restaurant).

-Date du départ de l'éditique de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé et avenir des personnels concernés.

-Moyens matériels mis à disposition des organisations syndicales.

D'autres questions pourront également être abordées.

Vous souhaitant bonne réception,
cordialement

Les élus CGT en comité technique de la DISI Ouest